

PARLEZ-NOUS FRANCHEMENT

ROMAGNY CŒUR DE QUARTIER

Samedi 10 mars 2018

Depuis trois ans, les élus municipaux sont allés chaque mois à la rencontre des habitants dans leur quartier. Ainsi, une rencontre « Parlez-Nous Franchement » a eu lieu dans chacun des dix quartiers de la ville. La dernière rencontre avec les habitants du cœur de quartier de Romagny remonte au 9 mai 2016. L'objet de ces réunions est de pouvoir échanger librement et cordialement avec les élus municipaux sur tous types de sujets. Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants qui ont laissé leurs coordonnées. Il est également disponible sur le site internet www.annemasse.fr rubrique La mairie / Participation citoyenne.

Nous accueillons, à notre réunion de ce jour, l'un des groupes d'étudiants de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. Celui-ci a été missionné par la Mairie pour réfléchir à l'évolution de l'urbanisme du quartier.

Ecole Camille Claudel

Pourquoi y-a-t-il des traces blanches sur le parement en pierre du mur de l'école Camille Claudel ?

Nous avons interrogé le fournisseur de matériaux à ce sujet. Il s'agit d'une poussière qui sort de la brique et qui s'enlève facilement à l'eau. Nous avons déjà effectué un lavage et nous réitérerons cette opération. Au fil du temps le phénomène s'estompera.

Concernant le parement en bois, nous avons fait le choix pour cette école de mettre du bois « pré-vieilli ». Son aspect est ainsi uniforme sur toute la façade, contrairement à ce qu'il se passe sur d'autres bâtiments où certaines parties deviennent grisâtres et d'autres moins soumises aux intempéries restent dans leur couleur d'origine.

Quel est le devenir du bâtiment provisoire de l'ancienne école ?

Ce bâtiment avait été installé en attente de la construction de l'école Camille Claudel.

Entre septembre 2016 et septembre 2018 il n'a plus été utilisé en tant qu'école, mais en tant que Centre de Loisir.

Au vu de l'augmentation constante des effectifs scolaires, ce bâtiment sera de nouveau affecté à une école dès la rentrée 2018. Elle comprendra dans un premier temps trois classes de maternelles. Le projet est d'en faire, à terme, une école avec une classe par niveau, de la petite section au CM2. Les deux écoles fonctionneront indépendamment l'une de l'autre et auront donc des directions distinctes.



Sécurité routière - circulation

La rue de Romagny est complètement embouteillée aux heures de rentrée scolaire du matin. Serait-il possible de réfléchir à un aménagement pour que l'affluence due à l'école ait moins d'impact sur le reste de la circulation ?

Entre 8h20 et 8h30, il y a des ralentissements aux abords de toutes les écoles et celle de Camille Claudel ne fait pas exception. Si plus de parents accompagnaient leurs enfants à pied il y aurait moins de bouchons.

Le parking et les espaces extérieurs de cette école nous semblent plutôt bien conçus.

Peut-être la présence de policiers municipaux pourrait permettre de fluidifier le trafic ?

La police municipale intervient quotidiennement, par rotation, sur une partie des écoles de la commune aux horaires d'entrée/sortie. Son rôle consiste néanmoins principalement à assurer la sécurité des enfants et des parents lors des traversées piétonnes, et non à fluidifier la circulation.

L'espace piétons entre l'école et la rue des Tournelle est très utilisé pour les déplacements et pour se promener, il est très agréable.

Nous sommes effectivement satisfaits de constater que ce cheminement pour piétons a atteint l'objectif souhaité.

Pourriez-vous autoriser les chiens sur la chemin Cottet, liaison piétonne entre l'avenue Florissant et la route des Vallées ?

Effectivement, il est logique d'autoriser cette liaison piétonne aux personnes avec des chiens. Nous allons, donc, supprimer cette interdiction, enlever les panneaux correspondant et installer un distributeurs de sacs canins.

La deuxième partie de l'avenue Florissant est en sens unique, mais le sens interdit est peu respecté. Serait-il possible de renforcer les contrôles de la police ? Vu la faible fréquence du bus qui emprunte la voie, nous nous interrogeons sur les raisons de ce sens unique. En effet, si ce tronçon était en double de sens de circulation la rue de Romagny serait moins engorgée.

Cette portion de rue a été mise en sens unique lors de sa création et de la construction des immeubles de logements. Le but était d'apaiser la circulation et d'éviter une affluence due au shunt entre le giratoire du Livron et la place de la gare.

Depuis le projet de réaliser un boulevard entre ce giratoire et la rue Naudin a été abandonné. Il n'y a donc plus ce risque de shunt.

Nous proposons donc d'engager une discussion avec les habitants de l'immeuble pour envisager la réouverture des deux sens de circulation et ainsi soulager la circulation dans la rue de Romagny.

Les véhicules roulent très vite dans la rue Naudin, car elle est toute droite et sans intersection.

Il y a quelques mois nous avons rencontré les habitants de cette rue sur cette problématique.

Depuis le service voirie a réalisé un avant projet d'aménagement consistant à créer des chicanes pour couper la vitesse, tout en maintenant le stationnement. Nous allons, prochainement, présenter cet avant-projet aux habitants avant d'engager les travaux.

Le service voirie étudiera la possibilité de reproduire ce type d'aménagement sur l'avenue Florissant prolongée dans le cas où elle passerait en double sens.

Pourquoi le projet de création d'une voirie entre le giratoire du Livron et la rue Naudin a-t-il été abandonné ?

Nous avons abandonné ce projet car nous avons jugé qu'il aurait été préjudiciable pour le quartier. La création d'un axe de circulation parallèle à la route des Vallées reliant directement la gare à ce giratoire aurait favorisé le transit à travers des quartiers résidentiels. Le terrain initialement prévu pour ce boulevard a donc été utilisé pour la construction d'un bâtiment de logements. En partenariat avec le promoteur, le Crédit Agricole, nous avons maintenu une liaison piétonne entre la rue Naudin et la rue du 18 août. Celle-ci a été réalisée par le promoteur, puis rétrocédée à la Ville.

Nous sommes satisfait de la qualité architecturale du bâtiment, ainsi que de celle du cheminement piétons qui est aujourd'hui très utilisé par les habitants.

Le mur en béton situé entre le 18 et le 20 rue des Échelles gêne la visibilité à la sortie de véhicules. Pourrait-il être tronqué à son extrémité ?

Ce mur est sur une parcelle privée et son implantation respecte les règles d'urbanisme. En conséquence, la Ville n'est pas en mesure d'intervenir.

Devant le 15 rue des Echelles, le cheminement des piétons n'est pas sécurisé.

La Ville a saisi l'opportunité d'un projet de réhabilitation de la maison, pour acquérir une petite parcelle devant la maison. Le travaux de sécurisation du cheminement piétons sont prévus en avril 2018.

Le cheminement piétons entre l'école Mermoz et la passerelle qui passe sur la route est fortement dégradé.

Nous avons prévu dans les prochains mois de rénover ce cheminement, en remplaçant les pavés par de l'enrobé.

Stationnement

Rue des Glières, entre le point d'apport volontaire et le champs, il y a un espace sur lequel stationnent souvent des véhicules. Que comptez-vous faire de cet espace ?

Nous envisageons deux hypothèses : l'une consiste à enherber cet espace pour l'intégrer au champs, l'autre a y officialiser le stationnement, avec un marquage au sol, éventuellement en « zone bleue ». Quel est votre avis à ce sujet ?

Nous préférierions du stationnement mais pas en zone bleue.

Rue des Échelles, les quilles anti-stationnement sont en partie arrachées.

Une intervention des agents du service voirie sera réalisée dans les prochains jours.

Serait-ce possible de poser des quilles plus solides pour qu'elles soient moins souvent arrachées ?

Les quilles plus solides représentent un danger pour les automobilistes en cas d'accident, c'est pourquoi nous n'en posons pas sur la chaussée, mais uniquement sur les circulations piétonnes.

Nous envisageons d'installer un portail devant l'accès à notre propriété au 11 rue des Échelles. Quelles sont les règles à respecter ?

Nous vous invitons à vous renseigner au service urbanisme de la mairie. Ils vous indiqueront, précisément les règles à respecter, ainsi que les demandes d'autorisation à nous adresser.

Parcs et espaces verts

Quel est le devenir de l'espace vert situé à l'intersection entre la rue des Echelles et la rue du 18 août ?

Cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU, destiné à un parc public. A ce jour la Ville n'est pas propriétaire de la parcelle et n'a donc engagé aucun projet.

Avez-vous prévu de replanter l'arbre qui a été abattu dans l'aire de jeux de la rue Naudin ? Dans cette même aire de jeux, pourriez-vous préciser quand le toboggan sera réparé ?

Le toboggan sera réparé dans le courant du printemps. L'arbre et la haie de thuyas en mauvais état seront remplacés par des arbustes variés, cet automne.

Pour information, les arbustes de la rue Naudin ont été restructurés cet hiver.

Aménagement et urbanisme

Quel est le devenir du bâtiment de logements à proximité de l'école Mermoz ?

Cet immeuble est une propriété communale, il est destiné à accueillir des enseignants.

Au vu de l'état de ce bâtiment nous avons confié à Haute Savoie Habitat un projet de démolition et reconstruction. Le nouvel immeuble accueillera des logements aux étages, et sans doute un service public en RDC, peut-être la bibliothèque. L'architecte a été choisi et les études sont actuellement en cours.

Envisagez-vous d'intervenir sur l'école Mermoz ?

En raison de l'augmentation des effectifs scolaires, nous avons prévu une extension de l'école maternelle. Le nouveau bâtiment accueillera toutes les classes de maternelle aujourd'hui réparties dans trois bâtiments dont l'école élémentaire. Dix classes supplémentaires seront ainsi créées : 4 maternelles et 6 élémentaires.

Cette extension se fera sur le terrain entre l'école maternelle et la rue du 18 août 1944. Le préfabriqué accueillant la bibliothèque de quartier sera donc démonté.

L'architecte sera prochainement choisi, et les travaux se dérouleront entre mai 2019 et décembre 2020.

Avez-vous prévu de conserver l'ex-bâtiment de la MJC ?

Depuis deux ans les MJC du Centre et celle de Romagny ont fusionné avec à leur tête un seul directeur.

Grâce à ce rapprochement, les activités consacrées aux jeunes sont en nette progression.

Le ferme Chalut en accueille une partie, et petit à petit l'ex bâtiment de la MJC retrouve également des activités. Il est donc prévu de conserver ce bâtiment. Des travaux de réhabilitation et de mise en conformité seront nécessaires dans les prochaines années.

Comment va évoluer le cœur de quartier avec tous ces projets engagés ?

Selon le nouveau règlement du Plan Local d'Urbanisme, la zone pavillonnaire du quartier de Romagny sera conservée. En effet nous avons jugé qu'il s'agissait d'un ensemble cohérent d'habitations qui « vivait bien ».

Le secteur autour des bâtiments publics pose plus de problèmes tant du point de vue de la tranquillité publique que de la cohérence urbaine. En effet les aménagements réalisés au fil du temps selon des besoins spécifiques forment une sorte de

« puzzle » sans lien entre eux.

Nous profiterons donc des projets en cours sur les bâtiments publics pour retravailler également les espaces extérieurs.

Comment associez-vous les habitants à cette réflexion ?

Nous avons l'intention d'engager avec les habitants le même type de démarche que celle actuellement en cours pour l'aménagement d'un parc à l'emplacement de la place Clemenceau. Le forum de quartier « Centre » a été associé en amont des réflexions pour définir avec la Mairie les différentes fonctions attendues pour ce nouveau parc. Certains membres de ce forum se sont portés volontaires pour suivre également la concrétisation du projet dans la phase étude avec le maître d'œuvre.

Le forum de quartier « Romagny » sera donc prochainement sollicité pour travailler sur le projet d'aménagement des espaces publics du cœur de quartier.

Tranquillité et sécurité publiques

Pourriez-vous nous apporter des précisions sur le projet de construction de l'Hôtel de Police ?

L'Hôtel de Police sera construit dans l'enceinte de l'actuelle gendarmerie, à gauche du bâtiment existant avec un accès par la rue des Glières. Les services de gendarmerie actuels seront maintenus dans les locaux existants.

Cet Hôtel de Police accueillera les services de la Police Nationale actuellement localisés à l'intersection de la rue du Chablais et de l'avenue Florissant, ceux de la Police des Frontières, des Renseignements Territoriaux et un centre départemental d'entraînement de tir. L'ensemble représente un effectif d'environ 115 personnes.

Le Permis de Construire a été délivré le 5 février 2018. Les travaux démarreront prochainement pour une durée d'environ 2 ans. L'ouverture est programmée pour la fin de l'année 2019. Annemasse Agglomération participera à l'investissement, à hauteur de 20 % maximum du montant des travaux, soit environ 2,5 millions d'euros. Actuellement propriétaire des locaux du commissariat, elle compensera partiellement cette dépense en revendant cet immeuble, quand les services auront déménagé.

Les effectifs de la police nationale sont-ils suffisants au vue des chiffres de la délinquance sur notre territoire ?

En raison du coût de la vie dans la région au regard des salaires de la fonction publique, il y a beaucoup de postes vacants dans les effectifs de la police, comme dans ceux des autres services publics. Nous espérons que la qualité des futurs locaux sera un facteur d'attractivité et de fidélisation du personnel de la police.

Par ailleurs, les élus locaux et députés, sont récemment intervenus auprès de l'État pour demander la possibilité d'attribuer aux fonctionnaires de notre région une prime de vie chère, tenant compte de la spécificité du territoire.

Le stand d'entraînement de tir ne va-t-il pas faire trop de bruit pour les riverains ?

Ce stand sera dans un local fermé et isolé phoniquement.

Quelle est l'efficacité des caméras que vous avez récemment installées ?

Les caméras ont une certaine efficacité. Elles nous ont notamment permis de dresser des procès-verbaux pour des véhicules stationnés sur des emplacements non autorisés. Cependant légalement, elles ne peuvent pas être utilisées pour certains type d'incivilité, et le visionnage des images ne permet pas toujours d'identifier les délinquants.

Par ailleurs, aujourd'hui la vidéo est surtout utilisée après la

survenue des actes délictueux, pour mener les enquêtes, et identifier les auteurs. Dès l'année 2018, la Ville sera équipée d'un centre de supervision urbain (CSU). Un opérateur visionnera les images en temps réel et pourra déclencher une intervention au moment des faits. Ce CSU fonctionnera aux heures de présence de l'agent.

La salle polyvalente du COS dans la ferme Chalut engendre encore beaucoup de nuisances dans la rue.

Mmes Cuny et Lachenal représentent la Mairie au Conseil d'Administration du COS. L'année dernière, elles étaient déjà intervenues pour que les utilisateurs de cette salle respectent mieux les riverains. La situation s'était alors améliorée. Puisque vous nous signalez de nouveaux débordements, elles referont une intervention. Nous vous invitons, cependant, à alerter la Mairie rapidement après la survenue des faits pour pouvoir être plus réactif et plus efficace dans notre action vis à vis du COS.

Il y a de plus en plus d'incivilités en ville, mais pas assez de présence de la police.

Contrairement à votre ressenti, les faits de petite délinquance ont diminué depuis le début de l'année 2018. Cela est sans doute le résultat du renforcement des patrouilles de police municipale et nationale, dans les rues du centre-ville depuis quelques mois.

Le 12 mars dernier, le Préfet était à Annemasse pour visiter le futur site de l'Hôtel de Police. Il a rencontré les annemassiens engagés dans les démarches participatives (PNF, forum de quartier, conseil citoyen...) pour échanger avec eux sur les questions de sécurité et tranquillité publiques.

Le service municipal de la tranquillité publique s'est également réorganisée dans sa composante prévention.

- Les médiateurs qui intervenaient auparavant la nuit essentiellement pour des conflits de voisinage, ont aujourd'hui des horaires en fin d'après-midi et soirée pour intervenir sur les espaces publics : parcs et places.
- La nouvelle Brigade Incivilités Propreté (BIP) est opérationnelle depuis le 2 janvier.

Propreté

Comment est accueillie cette nouvelle Brigade par les habitants ?

Les annemassiens ont envie d'habiter une ville propre. Ils ont donc accueilli très favorablement la mise en place de ce nouveau service.

La BIP est constituée de quatre agents de surveillance de la voie publique. Depuis mi-février, ils sont assermentés et ont déjà eu l'occasion de dresser une vingtaine de procès-verbaux. Mais leur action balaye un large spectre allant de la sensibilisation et de la pédagogie jusqu'aux sanctions.

Sur les questions de propreté nous travaillons avec plusieurs partenaires : Annemasse Agglo sur la question des jours de collecte pour éviter que les conteneurs restent trop longtemps sur les trottoirs ; les syndicats, bailleurs et copropriétés pour rappeler les obligations relatives à la sortie des conteneurs, le SIDFAGE pour instaurer des collectes les jours fériés...

Serait-il possible de géolocaliser sur l'application « Clic Annemasse » les nouveaux conteneurs installés pour les habits et les textiles ?

L'application « Clic Annemasse » ne dispose pas de système de géolocalisation. En revanche, les points d'apport volontaire et les bennes à vêtements sont géolocalisés sur le site de l'agglo <http://annemasse-agglo.com>

Les personnes qui squattent les espaces publics, n'ont aucun respect de la propreté, et jettent tous leurs déchets par terre.

Nous signalerons ces comportements à la Brigade Incivilités Propreté pour qu'elle fasse des passages dans le secteur.

Il y a très souvent des dépôts d'ordures aux abords des points d'apport volontaire de la rue Glières et de la rue de Romagny.

Le service de nettoyage des voiries enlève très régulièrement ces déchets, mais nous rappelons que ces dépôts sont strictement interdits. La Brigade Incivilités Propreté et le service voirie font, maintenant, des fouilles pour trouver le nom des personnes qui déposent les déchets sur les trottoirs afin de les verbaliser.



Mendicité

Nous constatons qu'il y a de plus en plus de mendiants en ville, et ce qui nous choque particulièrement, des personnes qui mendient avec des enfants.

La loi n'interdit pas la mendicité, mais elle interdit que des enfants de moins de 6 ans y soient associés. Dans ce cas, il est possible de déposer plainte, mais la procédure judiciaire n'est pas adaptée à ces situations et les tribunaux hésitent à appliquer des peines qui sont très lourdes (jusqu'à 7 ans de prison et 100 000 euros d'amende). Le dispositif n'a donc que peu de résultats. Ces questions relèvent de la responsabilité croisée de différentes administrations. Par exemple, la protection de l'enfance est une compétence du Département.

Les maires, quant à eux, ne peuvent pas prendre d'arrêté interdisant la mendicité sur tout le territoire en tout temps. L'interdiction doit être limitée dans le temps et dans l'espace. A Annemasse, la mendicité est interdite dans le périmètre des caisses automatiques, et guichets bancaires, entre le 15 décembre et le 15 septembre.

Pourquoi y a-t-il autant de mendiants ?

Il y a plusieurs catégories de personnes. Une partie d'entre elles est sur notre territoire depuis longtemps, Ces personnes sont connues et suivies par les services sociaux.

Il y a aussi des personnes de passage. Par exemple, l'année dernière, des réfugiés Syriens sont venus au printemps. Après recherche, il s'est avéré que ces réfugiés avaient déjà été accueillis et enregistrés à Marseille.

Enfin, il y a également des réseaux d'« exploitation de la misère ». Les services de l'ordre travaillent sur leur démantèlement.

Pouvez-vous faire quelque chose pour les personnes qui dorment dans leur voiture ?

La plupart de ces personnes est en demande de logement social, elles sont donc connues des services.

Le parc de logement locatif privé est inaccessible pour les habitants ayant de faibles revenus. C'est pourquoi depuis plusieurs décennies nous menons une politique volontariste de développement du logement social. Le règlement du Plan Local d'Urbanisme impose dans toute nouvelle construction des pourcentages de logements sociaux et de logements en accession à la propriété à prix modéré. Sur les programmes portés par la Ville, ces pourcentages sont augmentés.